## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



LiquiStrip

### **Section 1. Identification**

Identificateur de produit : LiquiStrip
Code du produit : 1678

Autres moyens d'identification

: Non disponible.

Type de produit : Liquide.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Non applicable.

Données relatives au fournisseur

: Betco Corporation

1690 Huron Church Road, Suite 169

Windsor ON N9C0AC CA

400 Van Camp Road

Bowling Green, OH 43402 US

www.betco.com 888-462-3826

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)

: Chemtrec (800) 424-9300 24 hour

### Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange : TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1

### Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement

Mentions de danger

: Danger

: Nocif en cas d'ingestion.

Provoque de graves lésions des yeux. Provoque une irritation cutanée.

Conseils de prudence

Prévention

: Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale: Recommandé: lunettes étanches anti-éclaboussures. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Intervention

: EN CAS D'INGESTION: Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal. Rincer la bouche. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Obtenir des soins médicaux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage : Non applicable.

Date d'édition/Date de révision: 6/14/2019Date de publication précédente: Aucune validationVersion : 11/13

### Section 2. Identification des dangers

Élimination

: Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

### Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation

: Mélange

Autres moyens d'identification

: Non disponible.

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
alcool benzylique	60 - 80	100-51-6
Alcools C12-C15 éthoxylés	5 - 10	68131-39-5
Butoxy-2 éthanol	5 - 10	111-76-2
Alcohols, C12-14-secondary, ethoxylated	1 - 5	84133-50-6
ethanol	1 - 5	64-17-5
Sulfosuccinate de dioctyle et de sodium	1 - 5	577-11-7

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

### **Section 4. Premiers soins**

### Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.

Inhalation

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Ingestion

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

### Section 4. Premiers soins

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux

: Provoque de graves lésions des yeux.

Inhalation

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau

Provoque une irritation cutanée.

Ingestion

: Nocif en cas d'ingestion.

#### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur larmoiement rougeur

Inhalation

: Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleurs stomacales

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant

: Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

**Traitements particuliers** 

: Pas de traitement particulier.

**Protection des sauveteurs** 

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

#### Voir Information toxicologique (section 11)

### Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### **Moyens d'extinction**

Agents extincteurs appropriés

: Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Agents extincteurs

inappropriés

---

: Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

Produit de décomposition thermique dangereux

: Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes de soufre oxyde/oxydes de métal

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Date d'édition/Date de révision: 6/14/2019Date de publication: Aucune validationVersion: 13/13précédenteantérieure

### Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

: Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

### Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence

: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

#### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

**Grand déversement** 

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

### Section 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Date d'édition/Date de révision: 6/14/2019Date de publication<br/>précédente: Aucune validationVersion<br/>antérieure: 14/13

### Section 7. Manutention et stockage

## Conseils sur l'hygiène générale au travail

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

# Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

### Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition professionnelle** 

Nom des ingrédients	Limites d'exposition		
alcool benzylique	AIHA WEEL (États-Unis, 10/2011).		
	TWA: 10 ppm 8 heures.		
Butoxy-2 éthanol	CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009).		
	8 hrs OEL: 97 mg/m³ 8 heures.		
	8 hrs OEL: 20 ppm 8 heures.		
	CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2017).		
	TWA: 20 ppm 8 heures.		
	CA Ontario Provincial (Canada, 1/2018).		
	TWA: 20 ppm 8 heures.		
	CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).		
	VEMP: 20 ppm 8 heures.		
	VEMP: 97 mg/m³ 8 heures.		
	CA Saskatchewan Provincial (Canada,		
	7/2013).		
	STEL: 30 ppm 15 minutes.		
	TWA: 20 ppm 8 heures.		
ethanol	CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009).		
	8 hrs OEL: 1000 ppm 8 heures.		
	8 hrs OEL: 1880 mg/m³ 8 heures.  CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).		
	VEMP: 1000 ppm 8 heures.		
	VEMP: 1880 mg/m³ 8 heures.		
	CA British Columbia Provincial (Canada,		
	6/2017).		
	STEL: 1000 ppm 15 minutes.		
	CA Ontario Provincial (Canada, 1/2018).		
	STEL: 1000 ppm 15 minutes.		
	CA Saskatchewan Provincial (Canada,		
	7/2013).		
	STEL: 1250 ppm 15 minutes. TWA: 1000 ppm 8 heures.		
	TWA. 1000 ppin o nedies.		

### Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

## Contrôles d'ingénierie appropriés

: Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

## Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

#### Mesures de protection individuelle

### Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

#### Protection oculaire/faciale

Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place. Recommandé: lunettes étanches anti-éclaboussures

### Protection de la peau

**Protection des mains** 

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

### **Protection du corps**

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Recommandé: gants résistants aux produits chimiques

## Autre protection pour la peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

#### **Protection respiratoire**

En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

### Section 9. Propriétés physiques et chimiques

#### **Apparence**

**État physique** : Liquide.

Couleur : Non disponible.

Odeur : Non disponible.

Seuil olfactif : Non disponible.

Point de fusion : Non disponible.

Point d'ébullition : Non disponible.

Date d'édition/Date de révision: 6/14/2019Date de publication<br/>précédente: Aucune validationVersion: 16/13

### Section 9. Propriétés physiques et chimiques

: Vase clos: >93.3°C (>199.9°F)

Taux d'évaporation : Non disponible. Inflammabilité (solides et : Non disponible.

gaz)

Limites inférieure et supérieure d'explosion

(d'inflammation)

: Non disponible.

Tension de vapeur : Non disponible. Densité de vapeur : Non disponible.

Densité relative 1.01976

Solubilité Non disponible. Solubilité dans l'eau : Non disponible. Coefficient de partage n-: Non disponible.

octanol/eau

Température d'auto-

inflammation

: Non disponible.

Température de

décomposition

: Non disponible.

**Viscosité** 

Temps d'écoulement

: Non disponible. : Non disponible.

(ISO 2431)

### Section 10. Stabilité et réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses Réactivité

ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter Aucune donnée spécifique.

**Matériaux incompatibles** : Non disponible.

Produits de décomposition dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

### Section 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
alcool benzylique	DL50 Cutané	Lapin	2000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1230 mg/kg	-
Alcools C12-C15 éthoxylés	DL50 Orale	Rat	2 g/kg	-
Butoxy-2 éthanol	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	450 ppm	4 heures
•	DL50 Cutané	Lapin	220 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	250 mg/kg	-
ethanol	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	124700 mg/m <sup>3</sup>	4 heures
	DL50 Orale	Rat	7 g/kg	-
Sulfosuccinate de dioctyle et de sodium	DL50 Cutané	Lapin	>10 g/kg	-

Date d'édition/Date de révision : 6/14/2019 Date de publication : Aucune validation Version 7/13 précédente antérieure

## Section 11. Données toxicologiques

### **Irritation/Corrosion**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
alcool benzylique	Peau - Léger irritant	Homme	-	48 heures 16	-
	Peau - Modérément irritant	Cochon	-	milligrams 100 Percent	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 100 milligrams	-
Butoxy-2 éthanol	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 100 milligrams	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	100 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	500 milligrams	-
ethanol	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	milligrams 0.066666667 minutes 100 milligrams	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	100 microliters	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	500 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	400 milligrams	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 20 milligrams	-
Sulfosuccinate de dioctyle et de sodium	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	250	-
ue souluiii	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	Micrograms 1 Percent	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 10 milligrams	-

### **Sensibilisation**

Non disponible.

### **Mutagénicité**

Non disponible.

### Cancérogénicité

Non disponible.

### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

### <u>Tératogénicité</u>

Non disponible.

### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

### Risque d'absorption par aspiration

### Section 11. Données toxicologiques

Nom	Résultat
Butoxy-2 éthanol	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Renseignements sur les

voies d'exposition probables

: Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

**Ingestion**: Nocif en cas d'ingestion.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur larmoiement rougeur

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleurs stomacales

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

**Effets immédiats** : Non disponible.

possibles

Effets différés possibles : Non disponible.

**Exposition de longue durée** 

**Effets immédiats** : Non disponible.

possibles

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Généralités: Aucun effet important ou danger critique connu.Cancérogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Mutagénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Tératogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Effets sur le: Aucun effet important ou danger critique connu.

développement

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Valeurs numériques de toxicité

### Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Orale	1250.4 mg/kg

Date d'édition/Date de révision: 6/14/2019Date de publication précédente: Aucune validationVersion : 19/13

## Section 11. Données toxicologiques

## Section 12. Données écologiques

### **Toxicité**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
alcool benzylique Alcools C12-C15 éthoxylés	Aiguë CL50 10000 μg/l Eau douce Aiguë CE50 0.7 mg/l Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures 96 heures
	Aiguë CE50 0.39 mg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate	48 heures
	Aiguë CE50 302 μg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 1400 μg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Chronique NOEC 1 mg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
	Chronique NOEC 83 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	21 jours
Butoxy-2 éthanol	Aiguë CE50 >1000 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 800000 μg/l Eau de mer	Crustacés - Crangon crangon	48 heures
	Aiguë CL50 1250000 μg/l Eau de mer	Poisson - Menidia beryllina	96 heures
ethanol	Aiguë CE50 17.921 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
	Aiguë CE50 2000 μg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 25500 μg/l Eau de mer	Crustacés - Artemia franciscana - Larve	48 heures
	Aiguë CL50 42000 μg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	4 jours
	Chronique NOEC 4.995 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
	Chronique NOEC 100 ul/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	21 jours
	Chronique NOEC 0.375 ul/L Eau douce	Poisson - Gambusia holbrooki - Larve	12 semaines
Sulfosuccinate de dioctyle et de sodium	Aiguë CE50 43 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 28000 μg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Estivaux	96 heures

### Persistance et dégradation

Non disponible.

### Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogP <sub>ow</sub>	BCF	Potentiel
alcool benzylique Alcools C12-C15 éthoxylés Butoxy-2 éthanol ethanol Sulfosuccinate de dioctyle et de sodium	0.87 2.03 à 6.24 0.81 -0.35	- - - 9.33	faible élevée faible faible faible

### Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (Koc)

: Non disponible.

**Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Date d'édition/Date de révision: 6/14/2019Date de publication précédente: Aucune validationVersion : 110/13

### Section 13. Données sur l'élimination

#### Méthodes d'élimination

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

### Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD	Classification pour le DOT	ADR/RID	IMDG	IATA
Numéro ONU	UN3082	Non réglementé.	UN3082	UN3082	UN3082
Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (alcool benzylique, Alcools C12-C15 éthoxylés)	-	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (alcool benzylique, Alcools C12-C15 éthoxylés)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (benzyl alcohol, Alcohols, C12-15, ethoxylated)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (benzyl alcohol, Alcohols, C12-15, ethoxylated)
Classe de danger relative au transport	9	-	9	9	9
Groupe d'emballage	III	-	III	III	III
Dangers environnementaux	Oui.	Non.	Oui.	Yes.	Yes.

### **Autres informations**

Classification pour le TMD

: Produit classé selon les sections suivantes des Règlements sur le transport des marchandises dangereuses : 2.43-2.45 (Classe 9), 2.7 (Marque de polluant marin). Les emballages non en vrac de ce produit ne sont pas réglementés comme marchandises dangereuses lorsqu'ils sont transportés par voie routière ou ferroviaire.

ADR/RID

: Ce produit n'est pas réglementé comme marchandise dangereuse lorsqu'il est transporté en formats ≤ 5 L ou ≤ 5 kg, à condition que les emballages soient conformes aux dispositions générales de 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.

**IMDG** 

: This product is not regulated as a dangerous good when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg, provided the packagings meet the general provisions of 4.1.1.1, 4.1.1.2 and 4.1.1.4 to 4.1.1.8.

## Section 14. Informations relatives au transport

IAT/

This product is not regulated as a dangerous good when transported in sizes of  $\leq 5$  L or  $\leq 5$  kg, provided the packagings meet the general provisions of 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1. 1 and 5.0.2.8.

Protections spéciales pour l'utilisateur

**Transport avec les utilisateurs locaux :** toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL et du Recueil IBC

: Non disponible.

### Section 15. Informations sur la réglementation

#### Listes canadiennes

INRP canadien : Les composants suivants sont répertoriés: 2-Butoxyéthanol; Éthanol

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)

: Les composants suivants sont répertoriés: 2-butoxyethanol

### Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal (Annexes A, B, C, E)

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

Liste des stocks

Australie: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.Canada: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.Chine: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Europe** : Indéterminé.

Japon : Inventaire du Japon (ENCS): Indéterminé. Inventaire japonais (ISHL): Indéterminé.

Malaisie : Inventaire Malaisien (Registre HSE): Indéterminé.

Nouvelle-Zélande : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Philippines : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

République de Corée : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Taïwan : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Thaïlande : Indéterminé.
Turquie : Indéterminé.

**États-Unis** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Viêt-Nam : Indéterminé.

Date d'édition/Date de révision: 6/14/2019Date de publication précédente: Aucune validationVersion : 112/13

### Section 16. Autres informations

#### **Historique**

**Date d'impression** : 7/8/2019 Date d'édition/Date de 6/14/2019

révision

Date de publication

précédente

: Aucune validation antérieure

**Version** : 1

Légende des abréviations : ETA = Estimation de la toxicité aiguë

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques

IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution

maritime)

NU = Nations Unies

RPD = Règlement sur les produits dangereux

#### Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2	Méthode de calcul Méthode de calcul
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1	Méthode de calcul

Références : Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

#### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date d'édition/Date de révision : 6/14/2019 Date de publication : Aucune validation Version: 1 13/13 antérieure

précédente